



### **AVIS PUBLIC**

Je soussignée, Nancy BILODEAU, greffière de la **MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK**, ayant son domicile professionnel à Coaticook, district de Saint-François donne le présent avis.

Conformément au 5<sup>ième</sup> alinéa de l'article 1027 du *Code municipal du Québec* et suite à la publication des préavis de vente pour taxes, publiés au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de SHERBROOKE, sous le numéro **22 646 240**, prenez avis que l'immeuble mentionné ci-après désigné n'a pas été vendu pour défaut de paiement de taxes, lors de l'enchère publique, conformément aux dispositions des articles 1022 et suivants du *Code municipal du Québec* et 513 et suivants de la *Loi sur les Cités et villes*, à la salle multifonctionnelle, de la Municipalité régionale de comté de Coaticook, sise au 294 St-Jacques Nord, Coaticook, Province de Québec, le jeudi dixième jour de novembre 2016, à dix (10:00) heures, **puisque les taxes municipales et scolaires, intérêts, de même que les frais encourus ont été acquittés avant la vente.**

#### **MUNICIPALITÉ DE COMPTON**

PROPRIÉTAIRE (matricule)	Lot	Circonscription foncière de Sherbrooke	Superficie	Taxes munic.	Taxes scol.	TOTAL
Linda POULIN (9812 12 8386)	1 803 599	Cadastre du Québec	7 547,4 m <sup>2</sup>	3 863,69\$	294,02\$	4 157,91\$

Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, portant le numéro civique 385, chemin de la Station à Compton (Québec) JOB 1L0.

Conformément au 5<sup>ième</sup> alinéa de l'article 1027 du *Code municipal du Québec* et suite à la publication des préavis de vente pour taxes, publiés au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de COATICOOK, sous le numéro **22 646 504**, prenez avis que les immeubles mentionnés ci-après désignés n'ont pas été vendus pour défaut de paiement de taxes, lors de l'enchère publique, conformément aux dispositions des articles 1022 et suivants du *Code municipal du Québec* et 513 et suivants de la *Loi sur les Cités et villes*, à la salle multifonctionnelle, de la Municipalité régionale de comté de Coaticook, sise au 294 St-Jacques Nord, Coaticook, Province de Québec, le jeudi dixième jour de novembre 2016, à dix (10:00) heures, **puisque les taxes municipales et scolaires, intérêts, de même que les frais encourus ont été acquittés avant la vente.**

#### **MUNICIPALITÉ DE BARNSTON-OUEST**

PROPRIÉTAIRE (matricule)	Lot	Circonscription foncière de Coaticook	Superficie	Taxes munic.	Taxes scol.	TOTAL
Raymond ROY (9100 71 7956)	2 935 991	Cadastre du Québec	1 341,1 m <sup>2</sup>	1 404,41\$	0 \$	1 404,41\$

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot DEUX MILLION NEUF CENT TRENTE-CINQ MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-ONZE (2 935 991) du cadastre du QUÉBEC, Circonscription foncière de COATICOOK.

Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, portant le numéro civique 2793, chemin Roy Nord à Barnston-Ouest (Québec) J1A 2S5.

**MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE**

PROPRIÉTAIRE (matricule)	Lot	Circonscription foncière de Coaticook	Superficie	Taxes munic.	Taxes scol.	TOTAL
Comité de loisir Stanhope Inc. (0286 57 6831)	17J-P, rang 1	Canton de Barford	27 500 m <sup>2</sup>	414,72\$	901,19\$	1 315,91\$

Un immeuble connu et désigné comme étant une PARTIE du lot DIX-SEPT «J» (17J-P), du rang UN (rg. I) du cadastre du Canton de BARFORD, Circonscription foncière de COATICOOK et plus amplement décrit comme suit :

Partant au coin sud-ouest du lot DIX-SEPT «J», du rang UN (rg. I) du cadastre du Canton de BARFORD, Circonscription foncière de COATICOOK, de là, vers l'est, en longeant la limite sud dudit lot, une direction de 89°05'07" et une distance de trente mètres et quarante-huit centièmes (30,48 m), jusqu'à un point étant le coin sud-ouest de la présente partie à décrire.

De là, vers le nord, une direction de 0°59'13" et une distance de soixante mètres et quatre-vingt-seize centièmes (60,96 m); de ce point, vers l'ouest, une direction de 268°58'08" et une distance de trente mètres et quarante-huit centièmes (30,48 m); de ce point, vers le nord, en longeant le côté est d'un chemin montré à l'originnaire, une direction de 0°01'36" et une distance de cinquante mètres et soixante-seize centièmes (50,76 m); de ce point, vers le nord-est, une direction de 62°08'19" et une distance de cent quarante-trois mètres et soixante-douze centièmes (143,72 m); de ce point, vers le sud-est, une direction de 140°19'57" et une distance de quarante-sept mètres et vingt-quatre centièmes (47,24 m); de ce point, vers le sud-est, une distance de cent cinquante-neuf mètres et quatre-vingt-seize centièmes (159,96 m), suivant un arc de cercle de quatre cent trente-deux mètres et quatre-vingt-dix-huit centièmes (432,98 m) de rayon ; de ce point, vers l'ouest, une direction de 269°00'23" et une distance de deux cent six mètres et treize centièmes (206,13 m) jusqu'au pont de départ de la parcelle à décrire.

Bornée vers l'ouest par des parties du lot DIX-SEPT «J» (17J-P), du rang UN (rg. I) du cadastre du Canton de BARFORD, Circonscription foncière de COATICOOK ainsi qu'un chemin montré à l'originnaire (rue Principale), vers le nord-ouest par une partie du lot DIX-SEPT «J» (17J-P), du rang UN (rg. I) du cadastre du Canton de BARFORD, Circonscription foncière de COATICOOK, vers le nord-est par le lot DIX-HUIT (18), du rang UN (rg. I) du cadastre du Canton de BARFORD, Circonscription foncière de COATICOOK et l'emprise du chemin de fer et vers le sud par une partie du lot DIX-SEPT «H» (17H-P), une partie du lot DIX-SEPT «J» (17J-P) et une partie du lot DIX-SEPT «G» (17G-P), tous du rang UN (rg. I) du cadastre du Canton de BARFORD, Circonscription foncière de COATICOOK. Contenant une superficie de deux hectares et trois quarts (2,75 ha). Le tout tel qu'il appert de la description technique et du plan préparés par Daniel parent, arpenteur-géomètre, le 11 novembre 1998, sous le numéro 1033 de ses minutes.

**MUNICIPALITÉ D'EAST HERFORD**

PROPRIÉTAIRE (matricule)	Lots	Circonscription foncière de Coaticook	Superficie	Taxes munic.	Taxes scol.	TOTAL
Renald GUAY (2693 07 9261)	5 486 512	Cadastre du Québec	1 810,74 m <sup>2</sup>	2 187,33\$	285,91\$	2 473,24\$

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot CINQ MILLION QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SIX MILLE CINQ CENT DOUZE (5 486 512) du cadastre du QUEBEC, Circonscription foncière de COATICOOK.

Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, portant le numéro civique 67, rue de l'Église à East Hereford (Québec) J0B 1S0.

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-HERMÉNÉGILDE**

PROPRIÉTAIRE (matricule)	Lot	Circonscription foncière de Coaticook	Superficie	Taxes munic.	Taxes scol.	TOTAL
Martin DUBÉ (1989 13 8799)	17B-1, Rang 3	Canton de Hereford	4 708,3 m <sup>2</sup>	2995,39\$	1356,24\$	4351,63\$

Un immeuble connu et désigné comme étant la SUBDIVISION UN du lot originaire DIX-SEPT «B» (17B-1) du TROISIÈME RANG (rg. III) du cadastre officiel du Canton de HEREFORD, Circonscription foncière de COATICOOK.

Le tout avec bâtisse dessus construite, circonstance et dépendance, portant le numéro civique 157, chemin Charest à Saint-Herménégilde (Québec) J0B 2W0.

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-HERMÉNÉGILDE**

PROPRIÉTAIRE (matricule)	Lot	Circonscription foncière de Coaticook	Superficie	Taxes munic.	Taxes scol.	TOTAL
Martin DUBÉ (1989 29 9841)	17B-4, rang 3	Canton de Hereford	100 600 m <sup>2</sup>	968,57\$	352,37\$	1320,94\$

Un immeuble connu et désigné comme étant la SUBDIVISION QUATRE du lot originaire DIX-SEPT «B» (17B-4) du TROISIÈME RANG (rg. III) du cadastre officiel du Canton de HEREFORD, Circonscription foncière de COATICOOK.

Le tout avec bâtisse dessus construite, circonstance et dépendance, portant le numéro civique 169, chemin Charest à Saint-Herménégilde (Québec) J0B 2W0.

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-HERMÉNÉGILDE**

<i>PROPRIÉTAIRE (matricule)</i>	<i>Lots</i>	<i>Circonscription foncière de Coaticook</i>	<i>Superficie</i>	<i>Taxes munic.</i>	<i>Taxes scol.</i>	<i>TOTAL</i>
<i>Martin DUBÉ (1989 35 7300)</i>	<i>16B-P et 17B-P, rang 3</i>	<i>Canton de Hereford</i>	<i>118 000 m<sup>2</sup></i>	<i>672,39\$</i>	<i>205,09\$</i>	<i>877,48\$</i>

Un immeuble connu et désigné comme étant composé des lots suivants :

- A) Un immeuble connu et désigné comme étant une PARTIE du lot originaire SEIZE «B» (16B-P) du TROISIÈME RANG (rg. III) du cadastre officiel du Canton de HEREFORD, Circonscription foncière de COATICOOK et plus amplement décrite comme suit :

Mesurant quatre-vingt-seize mètres et soixante-trois centièmes (96,63 m) sur sa ligne nord ; quatre-vingt-seize mètres et soixante-trois centièmes (96,63 m) sur sa ligne sud ; deux cent cinquante et un mètres et vingt-sept centièmes (251,27 m) sur sa ligne est et deux cent cinquante et un mètres et vingt-sept centièmes (251,27 m) sur sa ligne ouest.

Bornée vers le sud par le rang II du cadastre du Canton de BARFORD, Circonscription foncière de COATICOOK, vers l'est par une autre partie du lot originaire SEIZE «B» (16B-P) du TROISIÈME RANG (rg. III) du cadastre officiel du Canton de HEREFORD, Circonscription foncière de COATICOOK étant la propriété de Jean-Yves Simard et Francine Tremblay ou ayants-droits, à l'ouest par la partie du lot originaire DIX-SEPT «B» (17B-P) du TROISIÈME RANG (rg. III) du cadastre officiel du Canton de HEREFORD, Circonscription foncière de COATICOOK, décrite en (B) et au nord par une autre partie du lot originaire SEIZE «B» (16B-P) du TROISIÈME RANG (rg. III) du cadastre officiel du Canton de HEREFORD, Circonscription foncière de COATICOOK étant la propriété de Jean-Yves Simard et Francine Tremblay ou ayants-droits. Contenant une superficie de vingt-quatre mille deux cent quatre-vingt mètres carrés (24 280 m<sup>2</sup>).

- B) Un immeuble connu et désigné comme étant une PARTIE du lot originaire DIX-SEPT «B» (17B-P) du TROISIÈME RANG (rg. III) du cadastre officiel du Canton de HEREFORD, Circonscription foncière de COATICOOK et plus amplement décrite comme suit :

Commençant au coin sud-est de la subdivision UN du lot originaire DIX-SEPT «B» (17B-1) du TROISIÈME RANG (rg. III) du cadastre officiel du Canton de HEREFORD, Circonscription foncière de COATICOOK ; de ce point, vers l'est en suivant la ligne sud dudit lot sur une distance d'environ deux cent quatre-vingt-deux mètres et quatre-vingt-deux centièmes (+/- 282,82 m) pour se rendre au coin sud-est dudit lot DIX-SEPT «B» (17B-P) du TROISIÈME RANG (rg. III) du cadastre officiel du Canton de HEREFORD, Circonscription foncière de COATICOOK ; de ce point, vers le nord en suivant la ligne est dudit lot, une distance de deux cent cinquante et un mètres et vingt-sept centièmes (+/- 251,27 m) ; puis de ce point, vers l'ouest, une distance d'environ trois cent quarante-sept mètres et quarante-deux centièmes (+/- 347,42 m) pour se rendre sur le côté est du chemin Charest ; de ce point, vers le sud en suivant le côté est du chemin Charest, jusqu'au coin nord-ouest de la subdivision UN du lot originaire DIX-SEPT «B» (17B-1) du TROISIÈME RANG (rg. III) du cadastre officiel du Canton de HEREFORD, Circonscription foncière de COATICOOK ; de ce point, vers l'est sur une distance d'environ soixante-seize mètres et vingt centièmes (+/- 76,20 m) pour se rendre au coin nord-est de la subdivision UN du lot originaire DIX-SEPT «B» (17B-1) du TROISIÈME RANG (rg. III) du cadastre officiel du Canton de HEREFORD, Circonscription foncière de COATICOOK ; de ce point, vers le sud, une distance d'environ soixante mètres et quatre-vingt-dix-sept centièmes (+/- 60,97 m) pour se rendre au point de départ de la parcelle décrite.

Bornée vers le nord par une autre partie du lot originaire DIX-SEPT «B» (17B-P) du TROISIÈME RANG (rg. III) du cadastre officiel du Canton de HEREFORD, Circonscription foncière de COATICOOK étant la propriété de Jean-Yves Simard et Francine Tremblay ou ayants-droits, à l'est par la partie du lot originaire SEIZE «B» (16B-P) du TROISIÈME RANG (rg. III) du cadastre officiel du Canton de HEREFORD, Circonscription foncière de COATICOOK, décrite en (A) ; au sud par une partie du lot originaire DIX-SEPT «A» (17A-P) du TROISIÈME RANG (rg. III) du cadastre officiel du Canton de HEREFORD, Circonscription foncière de COATICOOK et par la subdivision UN du lot originaire DIX-SEPT «B» (17B-1) du TROISIÈME RANG (rg. III) du cadastre officiel du Canton de HEREFORD, Circonscription foncière de COATICOOK et à l'ouest par le chemin Charest et par la subdivision UN du lot originaire DIX-SEPT «B» (17B-1) du TROISIÈME RANG (rg. III) du cadastre officiel du Canton de HEREFORD, Circonscription foncière de COATICOOK. Contenant une superficie de vingt-quatre mille deux cent quatre-vingt mètres carrés (93 720 m<sup>2</sup>).

Contenant une superficie totale de cent dix-huit mille mètres carrés (118 000 m<sup>2</sup>).

Le tout sans bâtisses dessus construites, ni circonstances ou dépendances, sans numéro civique sur le chemin Charest à Saint-Herménégilde (Québec) J0B 2W0.

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VENANT-DE-PAQUETTE**

<i>PROPRIÉTAIRE (matricule)</i>	<i>Lots</i>	<i>Circonscription foncière de Coaticook</i>	<i>Superficie</i>	<i>Taxes munic.</i>	<i>Taxes scol.</i>	<i>TOTAL</i>
<i>Emery ALMASSY (2898 42 2235)</i>	<i>5 487 256 5 487 257 5 486 217</i>	<i>Cadastre du Québec</i>	<i>155 800 m<sup>2</sup></i>	<i>2681,77\$</i>	<i>430,55\$</i>	<i>3599,14\$</i>

Un immeuble connu et désigné comme étant composé des lots CINQ MILLION QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE DEUX CENT CINQUANTE-SIX (5 487 256), CINQ MILLION QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE DEUX CENT CINQUANTE-SEPT (5 487 257), CINQ MILLION QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SIX MILLE DEUX CENT DIX-SEPT (5 486 217), tous du cadastre du QUÉBEC, Circonscription foncière de COATICOOK.

Le tout avec bâtisse dessus construite, circonstance et dépendance, portant le numéro civique 770, chemin de la Rivière à Saint-Venant-de-Paquette (Québec) J0B 150.

Donné à Coaticook, ce onzième (11<sup>e</sup>) jour de novembre 2016.

Nancy BILODEAU, Greffière